



succession compte bancaire

Par **wazabe**, le 12/11/2020 à 09:07

Bonjour, suite à un décès, qui en informe la banque du défunt ? et dans quels délais?, car une personne possédant la carte bancaire et le code du dcd , pourra l'utiliser anonymement jusqu'à la fermeture du compte par la banque.

Je vous remercie;

wazabé.

Par **P.M.**, le 12/11/2020 à 09:21

Bonjour,

Normalement, la banque bloque le compte dès qu'elle a connaissance du décès, il suffirait donc de lui transmettre un certificat de décès...

Par **Marck_ESP**, le 12/11/2020 à 14:06

Salutations, bonjour,

[quote]

car une personne possédant la carte bancaire et le code du dcd , pourra l'utiliser anonymement jusqu'à la fermeture du compte par la banque.

[/quote]

C'est ce qui est à craindre tant que la banque n'a pas l'information. Envoyer au plus vite un avis de décès.

Bien entendu, les héritiers pourront juridiquement se retourner contre l'auteur des méfaits, pour recel successoral, aussi appelé spoliation d'héritage.